

Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

LES ACHATS DE TERRAINS

IL Y A QUARANTE-DEUX JOURS QUE LE TRIBUNAL D'ENQUÊTE SIEGE, SOUS LA PRESIDENCE DU JUGE FORTIN. — L'OUVERTURE DE LA RUE MONTCAUM.

Le juge Fortin, qui préside l'enquête sur les expropriations municipales, poursuit son travail avec activité, assisté de Mes Gonzalve Desautels, St Germain et Johnson. Jusqu'ici, la commission a entendu 549 dépositions, il y a eu 303 dossiers et exhibits de produits. La commission a siégé pendant 42 jours.

L'enquête d'hier après-midi a porté sur les expropriations faites par la ville dans le but d'ouvrir la rue Montcaum, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, dans le quartier Lafontaine.

Le premier témoin entendu fut M. Philémon Pagé qui a vendu son terrain à la ville, lorsque celui-ci décida d'ouvrir la rue Montcaum. M. Pagé a produit ses chèques et son livre de banque.

Le chef Tremblay fut ensuite appelé dans la boîte, afin de donner certains détails sur le choix d'un terrain pour la construction d'une caserne de pompiers dans le quartier Bordeaux. Comme on lui fournit certains renseignements sur le terrain du boulevard Gouin, il affirme qu'il ne l'a certainement pas recommandé dans son rapport, car ce terrain n'était pas situé avantageusement pour y construire une caserne de pompiers.

On reprend ensuite l'enquête sur les expropriations nécessaires pour l'ouverture de la rue Montcaum, à la rue Ontario. M. Barlow, surintendant de la voirie, donne des détails sur ces travaux. Il déclare qu'en 1903, il a présenté un rapport au comité des chemins, demandant l'ouverture de la rue Montcaum jusqu'à la rue Sherbrooke. Mais l'affaire resta là et les travaux ne furent entrepris qu'en 1911. Pendant cet intervalle de 7 ans, personne n'est venu le trouver au sujet de ces travaux, qui furent finalement entrepris en 1911, après rapport du bureau des commissaires en date du 28 janvier 1911.

Le docteur Dubéau, alors échevin du quartier Lafontaine, se rendit auprès de M. Barlow et lui soumit une liste des propriétés qu'il faudrait exproprier. La commission d'enquête demanda alors à M. Barlow de produire un état comparé du prix des travaux et des expropriations pour l'ouverture de la rue Montcaum.

M. Ludger Séguin succède au surintendant de la voirie. Sa femme a vendu un terrain à la ville, situé sur la rue Montcaum, au prix de \$4,000. M. Séguin déclare que M. H. Archambault, capitaine de police, est venu le trouver et lui a dit qu'il serait bon d'aller à l'hôtel de ville afin de s'occuper de vendre son terrain à la ville, qui songerait alors à ouvrir la rue Montcaum. Le témoin croit que M. Archambault possédait lui-même une propriété qui devait être expropriée pour ces travaux. Le témoin ajoute que le docteur Dubéau s'occupait activement de l'affaire. Il lui a demandé de vendre sa propriété au prix de l'évaluation municipale plus 20 pour cent, afin que la ville ne se désiste pas de son projet. Il lui aurait fallu vendre au prix de \$2,800. Mais comme sa propriété lui rapportait \$40 par mois, il a demandé \$4,000, et cette somme, moins \$500, représentant une hypothèque, lui fut versée par M. Mackay, notaire de la ville. M. Séguin ajoute que personne ne lui a demandé de commission.

M. Moïse Vincent, rentier, est le témoin suivant. Il a vendu à la ville, au prix de \$6,000, une propriété située sur la rue Montcaum. Il a reçu un avis de la corporation lui demandant de vendre sa propriété au prix de l'évaluation municipale plus 20 pour cent. Quelqu'un est venu le trouver, au nom de M. Dubéau, et lui a demandé de ne pas refuser de vendre sa propriété à la ville. M. Vincent déclare qu'il a signé un document par lequel il s'engageait de vendre sa propriété au prix de \$6,000. Cette somme ne devait pas comprendre une hypothèque de \$1,500. Malheureusement, lors de la signature de l'acte, on ne l'avait pas entendu de cette façon, et le vendeur ne reçut que \$6,000. Peu de temps après, il avait refusé \$7,500 pour sa propriété. M. Vincent déclare qu'aucune commission ne lui a été demandée par qui que ce soit.

Le témoin suivant est M. A. Leclaire, courtier d'immeubles, à l'emploi de M. M. Laurier, qui a vendu une propriété à la ville au prix de \$7,000, lors des expropriations pour l'ouverture de la rue Montcaum. Le témoin, qui est le gendre de M. Laurier, déclare que ce dernier a signé un document en sa présence par lequel il s'engageait à vendre sa propriété de la rue Montcaum au prix de l'évaluation municipale plus 20 pour cent. L'argent a été reçu peu de temps après la vente et fut affecté à l'achat d'une autre propriété. M. Leclaire déclare en terminant que personne n'a sollicité de commission dans cette transaction.

UNE MESURE NECESSAIRE

LE CONSEIL VEUT AVOIR LE POUVOIR DE FAIRE SUBDIVISER LES TERRAINS DE L'ILE PAR UNE COMMISSION SPECIALE, AFIN DE METTRE FIN AUX ABUS.

Le Conseil municipal a décidé d'adopter les statuts régissant la subdivision des terrains et le tracé des voies publiques dans l'île de Montréal. Le but de cette motion est l'embellissement de l'île de Montréal. En voici le texte :

« La section 8 de la loi 9, Ed. VII, chap. 81, amendement l'article 308 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel qu'amendé par divers statuts est abrogé et remplacé par la suivante :

Section 8. — Nonobstant toute loi ou loi contraire ou incompatible avec la présente loi, aucune subdivision de terrains et aucun tracé ou plans de rues ou de places publiques dans les limites de l'île de Montréal, ne pourront être faites et considérées valides à moins d'avoir été approuvées et acceptées par une commission nommée et composée tel que ci-après prescrite :

Cette Commission sera composée de trois ingénieurs ou arpenteurs-géomètres, dont l'un sera nommé par la Cité de Montréal, un autre par la ou les municipalités intéressées, et le troisième par la « Town Planning and Housing Association ».

Dans le cas où ces municipalités refuseraient ou négligeraient de nommer leur représentant dans ladite Commission, la Cité s'adressera à un juge de la Cour Supérieure et lui demandera de nommer le troisième commissaire pour représenter lesdites mu-

nicipalités.

La Commission aura le droit de faire aux plans, de tracer les terrains à bâtir et de rues qui devront lui être soumis toutes les modifications qu'elle jugera bonnes et dans l'intérêt public et elle pourra même dans certains cas déterminer la largeur des rues, et ses décisions seront sans appel.

Quand aux subdivisions déjà faites et aux plans en vigueur qui seraient défectueux ou contraires à l'intérêt public ou ne concorderaient pas avec les vues ou décisions de la Commission, elle pourra s'adresser à la Municipalité ou aux municipalités intéressées et leur donner instruction de faire les modifications requises et non incompatibles avec les droits acquis.

Copie des plans faits ou modifiés ou acceptés par la Commission sera déposée à chacun des bureaux d'enregistrement de l'île de Montréal et au bureau du Secrétaire de la Province et une copie en sera transmise à chaque municipalité intéressée.

Lorsque ces formalités auront été accomplies, les plans, cartes approuvés par la Commission et ses décisions et ordonnances seront obligatoires pour toute personne et municipalité concernée.

UN VIF INCIDENT AU CONSEIL

LE CONSEIL DEMANDE AU GOUVERNEMENT FEDERAL DE S'OCCUPER DE LA QUESTION DU COUT DE LA VIE. — LE MAIRE MENACE DE QUITTER SON SIEGE.

Le conseil municipal s'est occupé hier après-midi de la cherté de la vie, à propos d'un rapport des commissaires recommandant de prier le gouver-

nement fédéral de tenir une enquête sur le coût de la vie. Plusieurs échevins s'en sont pris aux entreprises frigorifiques qui ont trouvé un défenseur dans la personne de l'échevin Ward. Et c'est justement à propos de cet échevin que le maire menaça de quitter son fauteuil et que l'échevin Martin se fit faire une verte leçon.

L'échevin Ward faisait un long discours sur les bienfaits de l'entrepôt frigorifique, quand l'échevin Martin l'interrompit en lui disant : « Quand un boucher veut faire des pains de six livres, vous le boycottez et refusez de lui vendre de la farine. »

Le maire rappela M. Martin à l'observance des règles, mais le représentant de Papineau refusa de s'asseoir. — Si M. Martin, dit finalement le maire, ne veut pas observer les règles de cette chambre et si le conseil le laisse faire, je vais me voir dans l'obligation de quitter mon siège et de sortir de cette salle.

— Je concours entièrement dans vos remarques et je vous demande de garder votre siège, dit alors l'échevin L. A. Lapointe, leader du conseil municipal. Malheureusement, il se trouva quelques échevins, surtout un M. Martin, qui ne comprennent pas qu'il faut observer les règlements.

Le maire Lavallée. — Je remercie le conseil pour les bonnes paroles qu'il vient d'avoir par la bouche du leader. Nous ne serons respectés du public qu'en autant que nous garderons ici le décorum nécessaire.

M. Martin a repris son siège, après cependant avoir fait remarquer à l'échevin L. A. Lapointe que nul plus que lui n'est moins qualifié pour faire la leçon aux autres.

AU BUREAU DE PAYER

LE CONSEIL NE VEUT PAS SOLDER LE COMPTE DE M. L. E. GEOFFRION POUR L'EXPERTISE DES TERRAINS DE LA RUE SHERBROOKE-EST.

Les commissaires ayant demandé au Conseil une somme de \$3,000 pour payer M. L. E. Geoffrion, qui a agi comme expert de la Ville dans l'expropriation de la rue Sherbrooke-Est, une motion a été adoptée renvoyant le rapport au bureau, la question des agents étant actuellement devant la cour d'enquête et le conseil n'ayant d'ailleurs pas engagé lui-même M. Geoffrion.

Le commissaire Lachapelle a expliqué que le Conseil, ayant acheté les propriétés sur la recommandation de M. Geoffrion, ne peut se dérober à l'obligation de payer ses honoraires. L'échevin Emard s'est déclaré pour l'adoption de la motion, le rapport ne donnant pas assez de détails.

— Adopté, disent les échevins. — Je suis dissident, s'écrit l'échevin Ward.

— Et c'est lui qui était ce matin le plus en faveur de la motion, dit l'échevin L. A. Lapointe, au milieu des rires.

ALLIANCE ETRANGE

On a vu, à la séance du conseil, le spectacle d'une motion de l'échevin Emard, secondée par l'échevin Judge, recommandant le vote d'un crédit de \$650 pour des travaux de drainage au terrain où se construit le bain des quartiers Emard et Saint-Paul.

L'échevin Judge expliqua que, mal-

tenant que le terrain est acheté et payé, il faut bien qu'il accepte le fait accompli et qu'il en tire le meilleur parti possible.

DE LA POUDRE DANS L'AIR

A PROPOS DE LA LOI DES PAVAGES, LES ECHEVINS FRASER ET LARIVIERE ONT UNE DISCUSSION TRES VIVE.

La résolution du Board of Trade contre l'abrogation de la loi des pavages a soulevé une assez longue discussion au conseil, hier. L'échevin L. A. Lapointe a proposé que le conseil riposte au Board of Trade qu'il n'est pas de son opinion que le capitol de la loi des pavages contribuera au gaspillage de l'argent de la Ville. A certains moments la discussion a menacé de dégénérer en personalities. L'échevin Fraser ayant fait une allusion à un renvoi à huitaine de l'échevin Larivière qui aurait fait perdre une somme énorme à la Ville sur un emprunt, le représentant du quartier de la Longue-Pointe s'est défendu contre cette imputation et, comme le commissaire Dupuis aurait déclaré la même chose dans une interview, il s'est écrié que le renvoi à huitaine qu'on lui attribue a fait perdre bien moins d'argent à la Ville que les boulevards de l'Angeles et que le commissaire Dupuis qui ne parle jamais au Conseil ne devrait pas lancer d'accusations comme celle-là dans les journaux.

L'échevin Boyd s'est prononcé contre la motion. J'ai été l'un des premiers, dit-il, à trouver que la loi pouvait être perfectionnée, mais je suis

toujours d'avis qu'on devrait en garder le principe.

L'échevin O'Connell dit que les membres du Board of Trade sont les premiers à protester contre l'imposition du paiement, et que tout dernièrement l'un d'eux ne voulait pas payer la moitié du trottoir qu'on fait devant son usine.

La motion a été adoptée par vingt voix contre sept, les échevins Ward, Boyd, Emard, Desjardins, Beaumont, Turcotte, Fraser et McDonald votant pour rejeter la motion.

LA CONSTRUCTION EN NOVEMBRE

Le mois de novembre accuse une augmentation notable du nombre et de la valeur des permis de construction, comme on peut en juger par le tableau suivant :

Permis	Valeur
1913.....	336 \$4,293,746
1912.....	292 2,933,986

Augmentation. 44 \$1,359,760

Pour les onze mois écoulés de 1913, l'augmentation est de \$6,766,587, avec 78 permis de moins.

La Montréal Apartment Company a pris un permis pour la construction de 42 logements valant \$200,000 rue Clairmont.

LES THES DU JAPON

échappent complètement aux artifices de la Chimie. Ils sont absolument purs, sains et délicieux.

AU CONSEIL DE LONGUEUIL

Les échevins-grévistes ont repris leurs sièges au conseil de Longueuil, hier soir, mais quoique tous les membres du conseil fussent à leurs sièges, il n'y a pas eu de violente polémique. La soirée s'est passée à s'occuper d'affaires de routine. Cependant, sur des questions de détail, l'opposition des quatre échevins s'est fait sentir de nouveau; ainsi quand il s'est agi de nommer un comptable, ils se sont opposés à ce qu'on payât un étranger plus cher qu'un comptable de l'endroit, mais leur amendement a été rejeté.

1912..... 292 2,933,986

Augmentation. 44 \$1,359,760

Pour les onze mois écoulés de 1913, l'augmentation est de \$6,766,587, avec 78 permis de moins.

La Montréal Apartment Company a pris un permis pour la construction de 42 logements valant \$200,000 rue Clairmont.

LES THES DU JAPON

échappent complètement aux artifices de la Chimie. Ils sont absolument purs, sains et délicieux.

PRESENTATION

Nous avons l'honneur :---

De présenter au public, notre bière de choix en bouteilles : La

Frontenac

“SPÉCIALE” (étiquette bleue)

C'est le type des Bières américaines les plus en renom.

Elle est d'un blond doré.

Franche au goût et d'un bouquet exquis.

La FRONTENAC “SPÉCIALE” est une bière de qualité supérieure, digne des plus grandes brasseries du monde.

A VIS IMPORTANT

1o.—La Brasserie Frontenac est construite, aménagée, outillée et administrée sur le modèle des Brasseries les plus célèbres des États-Unis, et dans son ensemble, est plus moderne qu'aucune d'elles ;

2o.—Cet aménagement perfectionné réduit à tel point nos frais d'exploitation, qu'il nous permet d'employer des matières premières de qualité supérieure et de vendre à des prix très modérés ;

3o.—La bonne fortune nous a doté d'un puits artésien d'où jaillit en abondance une eau limpide et saine, éminemment propre à la production de notre bière ;

4o.—M. Eugène Koehler, notre gérant, brasseur diplômé des écoles allemandes et américaines, est depuis vingt ans à la tête de grandes brasseries aux États-Unis et est notoirement l'un des brasseurs les plus compétents de la république voisine.

EN RÉSUMÉ: -- Fabriquées au moyen d'un outillage incomparable, avec des produits de choix, par un maître de l'art, les bières Frontenac, chacune dans leur genre, ne le cèdent à aucune bière importée.

VEUILLEZ S'IL VOUS PLAÎT

en ordonnant la Frontenac, INSISTER QU'ON VOUS LA SERVE FROIDE et prenez garde, qu'on n'y substitue point une bière meilleur marché.

BRASSERIE FRONTENAC, Limitée

Notre **FRONTENAC “SPÉCIALE”** (en bouteilles) étiquette bleue

EN VENTE AUJOURD'HUI

COMMERCE ET FINANCE

LA MATINEE A LA BOURSE DE MONTREAL

Le ton a été un peu plus ferme, ce matin, avec une légère augmentation d'activité, à la Bourse de Montréal, grâce un peu à la fermeté de la Bourse de New-York. L'activité, chez cette dernière, est principalement due à la précision du message présidentiel au Congrès, qui fait entrevoir la renaissance des affaires. Le nombre des valeurs qui ont changé de main, ce matin, est tout de même restreint. Le Power a gagné encore une fraction et a clôturé à midi à 215 1/4, le Pacifique a fait un léger gain, de même que le Power qui s'est relevé par une légère fraction, de la dépression qu'il avait subie hier. Cette activité, qui semble vouloir renaitre bien tranquillement, fait augurer pour un avenir plus souriant.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA BANQUE DE MONTREAL

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal a eu lieu hier midi. Au cours de cette assemblée les directeurs et officiers de la banque ont été élus. On a aussi adopté le rapport annuel des opérations de la banque, tel que publié, il y a deux semaines, ainsi que les rapports du président et du directeur général. La charge de vice-président de la banque, restée vacante par la nomination de M. H. V. Meredith à la présidence, il y a un mois, n'a pas encore été remplie et il n'a pas été question de la nomination d'un agent à Londres, pour succéder à sir Frederick Williams Taylor, qui entrera bientôt en fonction, comme directeur général de la Banque, à Montréal. Conformément aux dispositions de la nouvelle Loi des Banques, trois auditeurs ont été nommés par les actionnaires. Ce sont MM. George Hyde, J. Maxtone Graham et James Hutchison. Le directeur général a fait remarquer, en donnant le rapport des opérations de l'année, que douze nouvelles succursales avaient été ouvertes, dans le cours de la présente année, deux anciennes succursales ont été fermées et une autre a été détruite par un incendie et n'a pas été réouverte, ce qui constitue une augmentation de neuf succursales dans le courant de l'année.

Le président de la Banque, M. H. V. Meredith, a donné, dans son discours, un aperçu des opérations financières de l'année dans le monde entier. Il s'est un peu plus étendu sur les conditions financières à l'étranger, à cause des répercussions qu'elles ont sur les affaires en Canada et il a fait un résumé de la situation telle qu'elle est actuellement en Canada.

Tout en insistant sur une politique de conservation et sans recommander les tentatives de spéculation, M. Meredith s'est montré plutôt optimiste quant aux apparences générales.

Il a fait remarquer relativement à la situation commerciale, que l'on puisse constater une baisse appréciable dans certaines branches du commerce, de même qu'une disposition à restreindre les opérations, aux exigences du moment. On fait plus d'économie que jamais. L'argent qui arrivait à flot de la Grande-Bretagne et de l'étranger, durant ces dernières années, tant pour des placements que pour des fins de spéculation, a cessé de venir. Ce fait est dû en partie, au mouvement de spéculation sur les terres de l'Ouest, mais grâce aux sages mesures de précautions de la loi des banques, le pays n'a pas été affecté par cet arrêt de l'argent.

Certains individus, des deux côtes de l'Atlantique, ont malheureusement profité de la facilité avec laquelle on pouvait obtenir de l'argent et de la facilité dont jouissaient les valeurs canadiennes pour exploiter le marché de Londres, avec des valeurs douteuses, pour leur propre bénéfice; mais quelques-unes de ces entreprises, par suite de leur surcapitalisation ou d'une mauvaise administration, ont eu une fin désastreuse et ont fait tort à de nombreuses entreprises importantes et solides qui cherchaient du capital.

La spéculation sur les terres de l'Ouest a produit un revirement. Les entreprises municipales ont été restreintes aux travaux urgents. En terminant, M. Meredith a ajouté: "Nos immenses ressources naturelles ont été à peine entamées. L'immigration est considérable, la construction des voies ferrées est active, des nouveaux territoires et de nouvelles sources de richesses s'ouvrent rapidement, la confiance des capitalistes anglais et étrangers dans notre pays n'a pas été ébranlée. Une halte temporaire n'aura d'autre effet que de restaurer le crédit du Canada, pour lui permettre de faire grand dans l'avenir."

DANS LE MONDE DE L'IMMEUBLE

Les plans préparés pour la réfection de l'édifice de la Banque de Toronto, au coin des rues McGill et St-Jacques, seront soumis à la réunion des directeurs de la banque, qui aura lieu mercredi, à Toronto, et s'ils sont acceptés, les travaux de réfection commenceront immédiatement et devront être terminés dans huit mois.

On avait d'abord cru qu'un édifice de dix étages serait construit sur l'emplacement actuel de la banque, de même que sur l'emplacement de l'édifice du Semi-Ready, détruit par un incendie au commencement de l'été, mais ces rumeurs étaient fausses. On se contentera de faire un étage de cinq étages et les bureaux de la banque au premier seront considérablement agrandis. L'entrée qui se trouve actuellement au coin de la rue, sera transportée dans l'annexe. Le coût des travaux est évalué à \$150,000.

La plus haute transaction enregistrée dans le cours de la journée d'hier représentait un montant de \$25,000. Mais par contre, cinq ventes de \$20,000 chacune ont été enregistrées, en même temps que plusieurs autres variant de \$15,000 à \$19,000.

Parmi ces dernières ventes se trouve celle d'un terrain situé à Verdun et vendu par M. Valmar Sautter, au Gouvernement. Ce terrain sera utilisé pour la construction d'un nouveau bureau de poste à Verdun.

LE BANQUET DE LA BOURSE IMMOBILIERE

Les membres de la Bourse Immobilière ont eu une nouvelle réunion hier soir, pour l'organisation du premier banquet annuel de cette institution. La réunion était présidée par M. U. H. Dandurand, président de la Bourse Immobilière. Le nombre des billets pour ce banquet ne sera pas suffisant, car plus de \$20,000 ont été placés.

Comme on l'a déjà annoncé, l'endroit où sera donné ce banquet, a été changé, c'est-à-dire qu'il sera maintenant donné à l'hôtel Place Viger au lieu qu'il était à l'hôtel Ritz Carlton. Ce banquet inaugurera la nouvelle salle de banquet de l'hôtel Place Viger, que l'on s'apprête à terminer pour cette circonstance.

Parmi les invités, on mentionne les noms du Premier Ministre de la province, du Chef de l'Opposition, du maire de Montréal, des Contrôleurs, d'un représentant du Conseil municipal, de M. Fitzgerald de Boston, des maires de Westmount, de Maisonneuve, d'Outremont, de Verdun, des présidents de l'Association des Manufacturiers Canadiens, de l'Association de Banques Canadiennes du Board of Trade de Montréal, des Chambres de Commerce Canadiennes, de la Chambre de Commerce de la Commission du Port, des membres du Builders Exchange, de l'Association des Architectes, de la Commission des Parcs et Terrains de jeux, de l'Association des Citoyens et des représentants des journaux.

DE RETOUR EN VILLE

M. et Mme Geo. March ont fermé leur résidence de Strathmore et sont descendus au Ritz-Carlton, en attendant que leur nouvelle résidence 709 Sherbrooke Ouest soit terminée.

LA BANQUE AVAIT UN REPRESENTANT

Les autorités de la Dominion Bank of Canada, regrettaient que les dépêches envoyées au Canada, aient négligé de mentionner qu'elles étaient représentées aux funérailles de Lady Strathcona, par M. Hayden Hodge, gérant de la succursale de Londres.

L'EMPRUNT DU GOUVERNEMENT

Londres, 2. — La Banque de Montréal a terminé aujourd'hui les pourparlers pour l'emprunt de \$200,000,000 à 4%, du Gouvernement Fédéral, émis à 97.

BOURSE DE NEW-YORK

(Service de la Presse Associée)

New-York, 2. — Wall Street. Midi. — Les cours du marché montrent qu'une liquidation réelle, durant ces derniers temps, était arrivée, on s'est fait des efforts, aujourd'hui, pour faire remonter les prix. Les conditions techniques semblaient, en faveur du mouvement et les efforts conjoints ont été appliqués pour atteindre ce but. Des transactions importantes ont été faites et les prix se sont élevés d'une façon substantielle, dans le cours de l'après-midi. Le mouvement a été remarquable, parce qu'il manquait de l'appui étranger. L'après-midi, on a obtenu plus facilement l'encouragement à la spéculation. Les prêts à court terme ont été faits à 5-8 pour cent comparativement aux taux de 8 pour cent d'hier. Les obligations étaient fermes.

BOURSE DE LONDRES

(Service de la Presse Associée)

Londres, 2. — L'argent et les taux de l'escompte ont été fermes aujourd'hui à la Bourse. La banque d'Angleterre a fourni la plus grande partie des \$2,500,000 offerts sur le marché. Le marché des valeurs a été tranquille et languissant, au cours de l'avant-midi, mais une reprise a eu lieu par sympathie avec le marché américain. Le ton était redevenu meilleur, à la clôture. Les chemins de fer nationaux ont été faibles à cause de la crainte d'un conflit ouvrier. Les valeurs américaines ont été passibles durant le cours de l'avant-midi. Plus tard, New-York s'est mis à acheter et la liste s'est améliorée sous la conduite de U. S. Steel et de l'Érie. La clôture a été ferme.

BOURSE DE PARIS

(Service de la Presse Associée)

Paris, 2. — Les prix ont été plus bas à la Bourse, aujourd'hui. La rente de trois pour cent a été à 86 francs et 12 centimes. Le change sur Londres à 25 francs et 28 centimes. Les taux hors banque de 3 1/2 pour cent.

BOURSE DE BERLIN

(Service de la Presse Associée)

Berlin, 2. — Les cours ont ouvert faibles à la Bourse, ce matin. Plus tard, le marché s'est amélioré et a clôturé généralement plus élevé. Les taux hors banque ont été de 4 1/4 à 4 1/2 pour cent.

BOURSE DE MONTREAL

(Service de la Presse Associée)

Ces cours nous sont fournis par MM. Fortier, Beauvais & Co, banquiers et agents de change, membres de la Bourse de Montréal, Edifice Royal Insurance.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

STOCKS COMMUNS

Bell Telephone. — 30 à 139 1/2; 10 à 139 1/4; 6 à 139.

Bell Telephone, New Stock. — 3 à 136.

Brazilian. — 50 à 86 1/4; 5 à 86 1/2; 55 à 86 3/4; 100 à 86 7/8.

Can. Pacific. — 125 à 224 1/4.

Detroit. — 50 à 70 3/4; 10 à 71.

Power. — 60 à 215 1/2; 210 à 215 3/4; 175 à 215 1/4.

Rich. & Ontario. — 100 à 108 5/8.

Shawinigan. — 45 à 135.

Toronto Ry. — 25 à 138 3/4.

Twin City. — 65 à 105.

Canada Cement. — 1 à 65.

Dom. Canners. — 5 à 60.

Dom. Textile. — 10 à 82 1/2.

MacDonald. — 5 à 18.

Orgville. — 2 à 121.

Penman's. — 10 à 50.

Steel Corp. — 25 à 40; 125 à 40 1/8; 25 à 40 3/4; 100 à 40 1/2; 25 à 40 3/4.

PREFERENTIEL

Canada Cement — 20 à 91.

Illinois — 9 à 90.

Scotiabank — 1 à 115.

OBLIGATIONS

Dom. Textile — \$4000 à 99A.

Mont. Power 4 1/2 p.c. — \$2000 à 97 1/4.

Nova Scotia — \$1000 à 89 3/4.

Price Bros. — \$1000 à 80.

Steel Co. of Can. — \$1000 à 92.

BANQUES

Commerce — 17 à 201 1/2; 10 à 201 1/2.

Molson's — 5 à 192.

Montreal — 10 à 231.

Toronto — 50 à 203 7/8.

Union — 30 à 138.

VALEURS NON INSCRITES

Tram. Power. — 13 à 39.

Hollinger. — 15 à 1740.

Way. Com. — 70 à 22 1/2; 5 à 22.

VENTES D'HIER APRES-MIDI

Bell Telephone — 2 à 140.

Can. Pacific — 50 à 223 3/4.

Detroit — 15 à 70.

Power — 15 à 215.

Quebec Ry. — 25 à 10.

Rich. & Ont. — 100 à 108 5/8; 50 à 108 3/4.

Shawinigan — 25 à 134 1/4.

Can. Gen. Elec. — 25 à 107 3/4.

Laurentide — 50 à 165.

MacDonald — 10 à 18.

Orgville — 2 à 121.

Steel Corporation — 50 à 40 1/4; 12 à 40 1/2; 25 à 40 1/4; 100 à 40 1/2; 200 à 40 1/2; 25 à 39 3/4; 125 à 39 1/2; 50 à 39 1/4.

Canada Car. — 30 à 106.

Dom. Iron — 45 à 95.

Illinois — 9 à 90.

Steel Co. of Can. — 92 à 80.

Tooke Bros. — 1 à 73 3/4.

Tuckett's — 5 à 95.

Bonds — Belle Telephone — \$500 à 98 1/4; Can. Loco. — \$1000 à 95 1/2; \$1,000 à 95 1/2; Dom. Cotton — \$2,000 à 100; \$8,000 à 100 1/4; Mont. Power 4 1/2 p.c. — \$1,000 à 97; Spanish River — \$1,000 à 75 1/2.

Banks — Montreal — 2 à 229 3/4; Nova Scotia — 2 à 255; Royal — 10 à 220; 10 à 20, 5 à 220.

VALEURS NON INSCRITES

Porcupine — 250 à 121.

Way Bonds — \$100 à 73; \$100 à 72.

DANS LE Monde Ouvrier

12

LES OUVRIERS EN CIMENT.

Les ouvriers en ciment tiendront une assemblée au Temple du Travail, vendredi soir, et éliront leurs officiers pour 1914.

AVIS AUX CHARPENTIERS.

Les charpentiers du local No 1244, devront à l'avenir tenir leurs réunions à la salle Coloniale. Les assemblées auront lieu maintenant tous les jeudis soir.

A SAINT-HENRI.

L'assemblée d'inauguration du local 1360, des charpentiers de Saint-Henri, a remporté un beau succès, et un grand nombre d'ouvriers, outre les membres fondateurs se rallieront à cette union.

Les orateurs parlèrent des différents problèmes ouvriers. Parmi ceux qui adressèrent la parole, nous avons remarqué MM. N. Arcand, A. Martel et J. A. Laflamme.

CHEZ LES BRIQUETEURS.

L'union des briqueteurs et maçons, nommera sous peu, un comité spécial qui devra s'occuper de la rédaction d'un nouveau contrat avec les constructeurs de bâtisse. Le contrat actuel se termine au mois de juillet prochain. Une des clauses donne un salaire de 55 cents de l'heure aux ouvriers de l'union. L'union ne sera pas exigeante et tout fait prévoir que le nouvel arrangement sera en tout semblable au vieux.

ASSEMBLEE DE RECRUTEMENT.

L'union des charpentiers-menuisiers, local No 134, a tenu une assemblée publique, hier soir, au Temple du Travail. Parmi les orateurs figuraient MM. Jos. Ainey, commissaire de la ville, R. Lefort et F. Aréangast. Quinze nouveaux membres s'enrôlèrent dans cette prospère association.

ILS VALENT UN MEILLEUR SALAIRE.

L'union des "Architectural Iron Workers", local 119, a décidé à son assemblée d'hier soir, de demander aux entrepreneurs une augmentation au premier de l'année. Les ouvriers veulent une journée de 9 heures de travail, avec salaire de 35 à 45 cents de l'heure, suivant les aptitudes de l'ouvrier.

JUGEMENT INTERESSANT

Pueblo, Col. 2. — Les grands jurés fédéraux viennent de rendre un jugement dans lequel ils accusent les chefs de l'Union "United Mine Workers of America" de vouloir créer un monopole avec les unions ouvrières. Les personnes en cause sont: M. J. P. White, président de l'union; Frank J. Hayes, vice-président; et William Greew, secrétaire-trésorier.

BOURSE DES MINES

Crown Reserve — 25 à 1.66.
La Ros. — 100 à 1.96, 25 à 1.96.
Crown Reserve — 55 à 1.65, 25 à 1.67, 250 à 1.68.

ENFERME DANS UNE MINE

LES DERNIERES 8 HEURES DU BANDIT MEXICAIN RALPH LOPEZ.

(Service de la Presse Associée)

Bingham, Utah, 2. — Depuis 2 heures 30, hier après-midi, on fait brûler 100 livres de souffre par heure, aux entrées des mines Minnie, afin d'asphyxier Ralph Lopez, le bandit mexicain, qui a tué cinq personnes en commençant par un de ses compatriotes, depuis qu'il a repris sa liberté, il y a une douzaine de jours.

Le shérif Andrew Smith, pour préserver ses hommes, dit qu'il n'enlèvera les obstacles qui obstruent les entrées de la mine que mercredi après-midi, afin d'avoir raison de la vie du terrible bandit. Lopez est enfermé depuis vendredi dernier dans sa cachette. D'aucuns cependant pensent qu'il a fui au loin. Toutefois on semble bien décidé à ne pas le laisser retourner en vie en prison.

LA RUSSIE ET LES BALKANS

UN JOURNAL AUTRICHIEN PUBLIE LES DETAILS D'UN TRAITÉ SECRET CONCLU EN 1912.

(Service de la Presse Associée)

Vienne, 2. — Le journal "Neue Freie Presse", publie les détails d'un arrangement secret conclu entre la Russie et les États Balkaniques en 1912. Cette entente était en partie rédigée pour faire face à l'Austrie, et obligait les parties contractantes à s'unir dans une guerre contre cette dernière.

LA RUSSIE ET LES BALKANS

(Service de la Presse Associée)

Vienne, 2. — Le journal "Neue Freie Presse", publie les détails d'un arrangement secret conclu entre la Russie et les États Balkaniques en 1912. Cette entente était en partie rédigée pour faire face à l'Austrie, et obligait les parties contractantes à s'unir dans une guerre contre cette dernière.

LA RUSSIE ET LES BALKANS

(Service de la Presse Associée)

Vienne, 2. — Le journal "Neue Freie Presse", publie les détails d'un arrangement secret conclu entre la Russie et les États Balkaniques en 1912. Cette entente était en partie rédigée pour faire face à l'Austrie, et obligait les parties contractantes à s'unir dans une guerre contre cette dernière.

LA RUSSIE ET LES BALKANS

(Service de la Presse Associée)

Vienne, 2. — Le journal "Neue Freie Presse", publie les détails d'un arrangement secret conclu entre la Russie et les États Balkaniques en 1912. Cette entente était en partie rédigée pour faire face à l'Austrie, et obligait les parties contractantes à s'unir dans une guerre contre cette dernière.

LA RUSSIE ET LES BALKANS

(Service de la Presse Associée)

Vienne, 2. — Le journal "Neue Freie Presse", publie les détails d'un arrangement secret conclu entre la Russie et les États Balkaniques en 1912. Cette entente était en partie rédigée pour faire face à l'Austrie, et obligait les parties contractantes à s'unir dans une guerre contre cette dernière.

LA RUSSIE ET LES BALKANS

(Service de la Presse Associée)

Vienne, 2. — Le journal "Neue Freie Presse", publie les détails d'un arrangement secret conclu entre la Russie et les États Balkaniques en 1912. Cette entente était en partie rédigée pour faire face à l'Austrie, et obligait les parties contractantes à s'unir dans une guerre contre cette dernière.

LA RUSSIE ET LES BALKANS

(Service de la Presse Associée)

Vienne, 2. — Le journal "Neue Freie Presse", publie les détails d'un arrangement secret conclu entre la Russie et les États Balkaniques en 1912. Cette entente était en partie rédigée pour faire face à l'Austrie, et obligait les parties contractantes à s'unir dans une guerre contre cette dernière.

LA RUSSIE ET LES BALKANS

(Service de la Presse Associée)

Vienne, 2. — Le journal "Neue Freie Presse", publie les détails d'un arrangement secret conclu entre la Russie et les États Balkaniques en 1912. Cette entente était en partie rédigée pour faire face à l'Austrie, et obligait les parties contractantes à s'unir dans une guerre contre cette dernière.

Faits - Montréal

IL TOMBE DE VINGT PIEDS.

Un Polonais du nom de Viav Zuboski, 48 ans, est tombé, hier soir, vers 6 heures 45, dans une excavation faite par la Commission du Havre, près du pont du C. N. R., rue Notre-Dame et a dû être transporté à l'hôpital Notre-Dame. Dans sa chute, d'une hauteur de 20 pieds, Zuboski s'est fracturé le crâne. Son état est critique.

ELECTROCUTE.

Hormidas, Lapierre, 43 ans, 441 rue Beaubien, ville Emard, a été électrocute, hier, après-midi, aux usines de la Canada Car. à Turcot. Le cadavre a été transporté à la morgue, où une enquête sera tenue.

BLESSE PAR LE TRAMWAY.

Un Italien, Nick Colongelo, 48 rue Clarke, a été renversé, hier soir, vers 9 heures 10, par un tramway Ontario, entre les rues Cadieux et Robert, et dû être transporté à l'hôpital Notre-Dame. Après avoir été pansé, il a pu retourner chez lui.

VOL DE BIJOUX.

Ayant laissé sa voiture au coin du Boulevard Saint-Laurent et de l'avenue Mont-Royal, pour porter des marchandises dans un magasin, Georges Gorard, un employé de la Dominion Express Co., s'aperçut à son retour qu'un envoi de bijoux adressé à un orfèvre du Boulevard Saint-Laurent avait disparu. La police a été avertie.

LE REVENU DES POSTES.

Pour les huit premiers mois de l'année fiscale, l'émission des timbres canadiens s'est évaluée \$9,461,700, soit une augmentation de \$5,675,283 sur la même période de 1908, il y a dix ans, et \$566,451 sur l'année dernière.

ON LE PÏNCE.

Un nommé W. B. Ward, 23 ans, a été arrêté, hier, à Saint-Jean, Qué., par le détective O'Donnell, sous une accusation de faux, et ramené à Montréal. Ce matin, il a comparu en Cour de Comparution. Ward est accusé d'avoir fait des chèques pour une somme de plus de \$200, sur la banque Molson, où il n'avait pas le moindre dépôt.

VOL D'UN CHEVAL.

Jos. Lecours, 543 rue Saint-Ambroise, a été arrêté au moment où il voulait vendre à l'encan Corbel, au coin des rues Clarke et Mont-Royal, un cheval volé à Jos. Jamin, 9 rue Saint-Marie. Ce sont les détectives McCann et Weston qui ont opéré cette arrestation.

TENTATIVE DE VOL A MAIN ARMÉE.

M

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearst et Harrison, 35 rue Notre-Dame
Est, de Montréal, Québec.

Aujourd'hui maximum 49
Minimum 34
Même date l'an dernier 49
Aujourd'hui maximum 49
Minimum 34
Même date l'an dernier 49

BAROMETRE

8h. matin, 30.25; 11h. matin, 30.25;
midi, 30.23.

DEMAIN

Beau et doux.

(Service de la Presse Associée)
Toronto, 2. — La pression atmosphérique est maintenant élevée dans la plus grande partie du continent. Il est tombé des averses locales du lac Supérieur aux provinces Maritimes. Dans l'Ouest, le temps est beau.

Lac, Baie George, Ottawa et Haut Saint-Laurent : Nuageux, quelques averses locales aujourd'hui et demain.

Bas Saint-Laurent et Gouffé : Averses brèves et généralement d'aujourd'hui et demain.

Provinces Maritimes : Quelques averses locales, mais généralement assez beau aujourd'hui et demain.

MERCREDI, 3 DECEMBRE
(Jeune) S. François-Xavier, confesseur.

Lever du soleil : 7 h. 21.
Coucher du soleil : 4 h. 15.
Lever de la lune : 4 h.
Coucher de la lune : 9 h. 32.

Du 1er au 4 : nuits froides et jours clairs.

SAVERNE

Les agences ont inondé hier la presse canadienne de dépêches relatives aux incidents de Saverne, et quelques journaux montrealais ont fait des articles là-dessus.

Dimanche, le Nationaliste, qui fut dans l'occurrence un précurseur, en publiant le récit complet et circonstancié, de sorte que ses lecteurs connaissent mieux la question que les journaux qui prétendaient les en informer lundi.

Heureux ceux qui savent choisir leur journal !

LE DISCOURS DE MGR FALLON

L'abondance des matières nous contraint de remettre à demain certains extraits topiques du discours de Mgr Fallon à London.

LES COURS DU PERE PLANTIER

Ce soir, dans la salle des promotions de l'Université Laval, le R. P. Plantier donnera sa dernière conférence aux laïques. Entrée libre.

LE CHEQUE DE LA COMPAGNIE

La Ville a reçu de la Compagnie des Tramways un chèque de \$500,934, ce qui représente le paiement de la compagnie doit payer sur ses recettes, conformément au règlement 210. C'est une augmentation de \$91,424 sur le chèque de l'an dernier.

MESSAGE DE M. WILSON

Washington, 2. — Le président Wilson a son premier message au Congrès aujourd'hui, à une séance conjointe des deux Chambres réunies, à 1 heure à la Chambre des représentants. Le message est l'un des plus brefs documents de ce genre rédigés par un président des Etats-Unis; il se compose d'environ 3,000 mots. Le président a mis moins de 30 minutes à le lire. Il traite de sujets très divers.

(Note de la Rédaction. — On trouve le texte du message à l'intérieur.)

HOMICIDE EXCUSABLE

Après avoir entendu une vingtaine de témoins dans l'audience au sujet de la mort de Horlades Lapierre, électeur hier après-midi aux usines de la "Canada Car Co" le jury a déclaré qu'il n'y avait pas de crime, mais il a fait des recommandations à la compagnie, de prendre à l'avenir plus de précaution, entre autres d'installer un affût d'alarme avertisseur des ouvriers quand il y aurait danger.

CYCLONE AU TEXAS

PLUSIEURS PERTES DE VIES A NOLAN CREEK—500 MAISONS DETRUITES.

(Service de la Presse Associée)
Baton, Texas, 2. — Trente personnes ont péri dans un ouragan qui a dévasté Nolan Creek, ce matin, avant le jour. La petite rivière Nolan traverse la ville dans le quartier commercial.

Plus de cinquante maisons construites sur les rives de la rivière Nolan ont été emportées par le courant au cours de la nuit. Mme P. C. Polle et ses quatre enfants endormis furent noyés. M. Polle réussit à sauver le cinquième de ses enfants en courant vers les hauteurs.

Une famille dont le nom est inconnu composée de cinq membres fut noyée.

Un inconnu se trouvait sur le pont quand il fut démonté par les vagues. On suppose que l'individu s'est noyé.

La tempête dura quatre heures et ses dégâts sont considérables.

QUESTION EMBROUILLEE

Mme Melvina Beaudin poursuit en Cour Supérieure, Mme Rosina Pangé qui, prétend-elle, lui doit un montant de \$165. La défenderesse produit un reçu de douze dollars où se trouve l'indication en quittance de toute dette jusqu'à date, qui, prétend la demanderesse, est ajoutée par quelque autre qu'elle-même.

M. Thériault, accusé pour la demande de M. Robert Taschereau, pour la défenderesse. Le juge Dunlop préside.

ARTERE TRANCHEE

Un nommé T. Wells, 45 ans, 125 Beaubien, charpentier aux usines de la compagnie des tramways, a été transporté ce matin vers 10 h. à l'hôpital Général, ayant une artère tranchée à la jambe. Après avoir été pansé, Wells a pu retourner chez lui.

ADORATION NOCTURNE

Les membres de l'Adoration Nocturne sont priés de se rendre mercredi, le 3, à 8 heures 45, à l'église Saint-Zotique, No 2329 rue Notre-Dame ouest, pour la célébration des Quarante-Heures.

REVOLTANTE BARBARIE

LE LIEUTENANT BARON VON FORSTNER BLESSE DELIBEREMENT A LA TETE UN CORDONNIER INFIRME.

REPRESENTAIS A CRAINDRE.

(Service particulier)

Zebren, 2. — Le lieutenant baron Von Forstner, qui a allumé le discord entre les troupes et les civils, par le discours outragé pour les Alsaciens, qu'il a adressé aux recrues de sa compagnie a porté l'indignation à son comble en blessant dangereusement à la tête un cordonnier infirme.

Le lieutenant tira soudainement une décharge aux champs pour l'exercice, quand en passant à travers un village, il fut reconnu par certains villageois et hué. Immédiatement il fit faire halte à son détachement et lança les hommes à la poursuite des villageois. Les fantassins ne réussirent à s'emparer que d'un seul homme, un cordonnier bouchon qui leur résista.

Alors, Von Forstner s'avançant vers l'infirme, sans défense, le blessa délibérément à la tête avec la pointe aiguë de son épée. L'indignation est telle, à la suite de cet acte de barbarie ignoble et stupide, que l'on craint de sérieux représailles, à moins que ce freluchet ne soit transféré.

A L'ENQUETE MUNICIPALE

L'OUVERTURE DE LA RUE MONT-CALM ET D'AUTRES RUES DU QUARTIER LAFONTAINE.

La séance de cet avant-midi a sur-tout porté sur les expropriations faites par la ville dans le but d'ouvrir la rue Montcalm, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, dans le quartier Lafontaine, et celles nécessitées par l'élargissement au chemin de la Côte Saint-Paul, de la rue Notre-Dame jusqu'au pont du canal Lachine.

Il a aussi été question de l'achat de la ferme des Soeurs de la Congrégation, fait par la ville en 1909, aux fins d'y construire un parc public pour la population de la Pointe Saint-Charles.

Les principaux témoins entendus ont été MM. l'échevin Dégagné, J. B. Mazurelle, C. Grevier, M. l'abbé J. A. Bourassa, curé de Sainte-Clotilde, et M. O. Archambault, agent de police.

Ce dernier, au cours de son témoignage, a déclaré qu'il avait été le premier à requérir auprès de l'Hotel de ville pour faire ouvrir la rue Montcalm, afin de faire disparaître les pandemoniums qui pullulaient à cet endroit, et d'autre part pour rendre service aux habitants de ce quartier, par cette ouverture de la rue, auraient beaucoup plus de facilité de communication avec le nord-est de la ville.

Le secrétaire de la légation de la moindre république peut donner à un visiteur de son pays une entrée dans la tribune des étrangers de distinction, privilège qui est refusé aux secrétaires des bureaux des Dominions.

Lord Strathcona, doit à son titre de pair du royaume son entrée à la tribune des pairs aux Communes, mais il est possible que son successeur ne jouisse pas de ce droit.

Il paraîtrait naturel, quand les intérêts des dominions sont discutés, que l'un des représentants permanents de l'un des dominions soit au parlement. D'après le Colonial Office, les Dominions ont aujourd'hui moins de droits qu'il y a un quart de siècle.

On réclame leurs services à tout propos sous prétexte que leurs pays sont parties intégrantes de l'Empire, mais quand ils demandent d'être reconnus comme tels pour des motifs raisonnables, on leur répond que l'Empire n'est qu'un mot.

Les inconvénients qui résultent de ces détails ne sont pas faits pour éliminer les liens des différentes parties de l'Empire et ils s'accroissent de tout le manque de respect entre la mère-patrie et les colonies sur les questions d'étiquette de cette nature.

LE DESARMEMENT DES CITOYENS. — continue chaque jour. Hier encore, on arrêtait un jeune homme, Georges Gagnon, possesseur d'un revolver chargé. Trouvé coupable, le prévenu a été condamné par le recorder Semple à \$25.00 d'amende ou un mois de prison.

BOUGES VIDES. — Plusieurs bouges ont été vidés la nuit dernière par l'inspecteur O'Keefe et ses hommes. Deux récidivistes, Rose Kennedy et Irène White ont été condamnées ce matin, par le recorder Semple à \$200 d'amende ou 3 mois de prison.

LE DOCTEUR S. BOUCHER SUCCEDE AU DOCTEUR L. LABERGE ET COMMENCE DES A PRESENT L'ETUDE DE LA REORGANISATION DU SERVICE D'HYGIENE.

Par décision du bureau des commissaires, le docteur S. Boucher succède au docteur L. Laberge, comme directeur du service municipal d'hygiène.

Le docteur Laberge prendra sa retraite le 31 décembre, mais le docteur Boucher commencera dès maintenant à étudier un projet de réorganisation des différents services qui forment le bureau, pour que tout soit terminé avant les élections d'avril, si c'est possible.

Cette nomination semblait officiellement décidée depuis longtemps puis qu'il y en avait eu la réimpression d'un décret par lequel le docteur Laberge était encore retenu chez lui par son accident.

INCENDIE RUE JOLIETTE

Hier soir, à 6 h. 34, les pompiers de la brigade du chef Giroux répondant à l'alarme de la boîte 855. Un feu s'était déclaré dans le logis de M. J. Ouellette, au 468 rue Joliette. L'incendie avait été allumé par un poêle surchauffé. Les locataires étaient absents.

Les pompiers furent retardés dans leur course par un tramway du Canadien Nord qui stationnait sur la voie. Les pertes ne sont pas sérieuses.

INCENDIE RUE JOLIETTE

Hier soir, à 6 h. 34, les pompiers de la brigade du chef Giroux répondant à l'alarme de la boîte 855. Un feu s'était déclaré dans le logis de M. J. Ouellette, au 468 rue Joliette. L'incendie avait été allumé par un poêle surchauffé. Les locataires étaient absents.

Les pompiers furent retardés dans leur course par un tramway du Canadien Nord qui stationnait sur la voie. Les pertes ne sont pas sérieuses.

INCENDIE RUE JOLIETTE

Hier soir, à 6 h. 34, les pompiers de la brigade du chef Giroux répondant à l'alarme de la boîte 855. Un feu s'était déclaré dans le logis de M. J. Ouellette, au 468 rue Joliette. L'incendie avait été allumé par un poêle surchauffé. Les locataires étaient absents.

Les pompiers furent retardés dans leur course par un tramway du Canadien Nord qui stationnait sur la voie. Les pertes ne sont pas sérieuses.

INCENDIE RUE JOLIETTE

Hier soir, à 6 h. 34, les pompiers de la brigade du chef Giroux répondant à l'alarme de la boîte 855. Un feu s'était déclaré dans le logis de M. J. Ouellette, au 468 rue Joliette. L'incendie avait été allumé par un poêle surchauffé. Les locataires étaient absents.

Les pompiers furent retardés dans leur course par un tramway du Canadien Nord qui stationnait sur la voie. Les pertes ne sont pas sérieuses.

INCENDIE RUE JOLIETTE

QUESTIONS D'ETIQUETTE

RETOUR AUX METHODES DILATOIRES ET VEXATOIRES DU COLONIAL OFFICE A L'EGARD DES COLONIES AUTONOMES.

LES HAUTS-COMMISSAIRES

(Service particulier)

London, 2. — Le gouvernement anglais ne perd aucune occasion pour donner la preuve de son indifférence à l'égard des colonies autonomes, en dépit de tous les discours flatteurs des visiteurs anglais. Un ordre récent du bureau colonial porte qu'il n'aura aucun département du gouvernement impérial ne pourra communiquer avec les différents bureaux des dominions, si ce n'est par l'intermédiaire du Colonial Office.

C'est un fait que les relations entre le Colonial Office et les hauts-commissaires des dominions, les agents provinciaux et les autres représentants, n'ont jamais été marquées au coin de la cordialité, et les représentants des dominions d'outre-mer sont sous l'impression qu'il y a toujours eu de la part du Colonial Office une disposition à diminuer leur importance. Il y a assez longtemps le Colonial Office jeta de l'eau froide sur la proposition de sir John Macdonald et de sir Charles Tupper de nommer un représentant du Canada dans la capitale de l'Empire, et ce n'est qu'en insistant que ces hommes d'Etat gagnèrent leur point.

CAUSES DE DELAI.

Le retour aux formalités et aux méthodes coloniales n'a pas même les avantages qu'on se représente. Les affaires et de donner un meilleur service public, outre qu'il irrite les représentants des Dominions, il est une cause d'ennemi et d'interminables délais. Par exemple, l'un des départements du ministère de l'Intérieur reçut récemment un télégramme d'information que le Colonial Office ne pouvait donner formellement, mais ce ministère pouvait fournir assez de renseignements pour permettre l'envoi d'une dépêche contenant les détails requis par le gouvernement intéressé. Quelques jours plus tard, une réponse officielle du Colonial Office contenait les renseignements qui avaient déjà été transmis au gouvernement colonial. Il est évident que dans les cas de ce genre une action immédiate est une nécessité de première importance.

Les plaintes qui viennent pas d'un côté, l'histoire est la même pour les cinq dominions. On se souvient que le haut commissaire de la Nouvelle-Zélande s'est plaint récemment des difficultés qu'il éprouve à obtenir l'accès à la Chambre des Communes pour les débats qui l'intéressent.

Le secrétaire de la légation de la moindre république peut donner à un visiteur de son pays une entrée dans la tribune des étrangers de distinction, privilège qui est refusé aux secrétaires des bureaux des Dominions.

Lord Strathcona, doit à son titre de pair du royaume son entrée à la tribune des pairs aux Communes, mais il est possible que son successeur ne jouisse pas de ce droit.

Il paraîtrait naturel, quand les intérêts des dominions sont discutés, que l'un des représentants permanents de l'un des dominions soit au parlement. D'après le Colonial Office, les Dominions ont aujourd'hui moins de droits qu'il y a un quart de siècle.

On réclame leurs services à tout propos sous prétexte que leurs pays sont parties intégrantes de l'Empire, mais quand ils demandent d'être reconnus comme tels pour des motifs raisonnables, on leur répond que l'Empire n'est qu'un mot.

Les inconvénients qui résultent de ces détails ne sont pas faits pour éliminer les liens des différentes parties de l'Empire et ils s'accroissent de tout le manque de respect entre la mère-patrie et les colonies sur les questions d'étiquette de cette nature.

LE DESARMEMENT DES CITOYENS. — continue chaque jour. Hier encore, on arrêtait un jeune homme, Georges Gagnon, possesseur d'un revolver chargé. Trouvé coupable, le prévenu a été condamné par le recorder Semple à \$25.00 d'amende ou un mois de prison.

BOUGES VIDES. — Plusieurs bouges ont été vidés la nuit dernière par l'inspecteur O'Keefe et ses hommes. Deux récidivistes, Rose Kennedy et Irène White ont été condamnées ce matin, par le recorder Semple à \$200 d'amende ou 3 mois de prison.

LE DOCTEUR S. BOUCHER SUCCEDE AU DOCTEUR L. LABERGE ET COMMENCE DES A PRESENT L'ETUDE DE LA REORGANISATION DU SERVICE D'HYGIENE.

Par décision du bureau des commissaires, le docteur S. Boucher succède au docteur L. Laberge, comme directeur du service municipal d'hygiène.

Le docteur Laberge prendra sa retraite le 31 décembre, mais le docteur Boucher commencera dès maintenant à étudier un projet de réorganisation des différents services qui forment le bureau, pour que tout soit terminé avant les élections d'avril, si c'est possible.

Cette nomination semblait officiellement décidée depuis longtemps puis qu'il y en avait eu la réimpression d'un décret par lequel le docteur Laberge était encore retenu chez lui par son accident.

INCENDIE RUE JOLIETTE

Hier soir, à 6 h. 34, les pompiers de la brigade du chef Giroux répondant à l'alarme de la boîte 855. Un feu s'était déclaré dans le logis de M. J. Ouellette, au 468 rue Joliette. L'incendie avait été allumé par un poêle surchauffé. Les locataires étaient absents.

Les pompiers furent retardés dans leur course par un tramway du Canadien Nord qui stationnait sur la voie. Les pertes ne sont pas sérieuses.

INCENDIE RUE JOLIETTE

Hier soir, à 6 h. 34, les pompiers de la brigade du chef Giroux répondant à l'alarme de la boîte 855. Un feu s'était déclaré dans le logis de M. J. Ouellette, au 468 rue Joliette. L'incendie avait été allumé par un poêle surchauffé. Les locataires étaient absents.

Les pompiers furent retardés dans leur course par un tramway du Canadien Nord qui stationnait sur la voie. Les pertes ne sont pas sérieuses.

INCENDIE RUE JOLIETTE

Hier soir, à 6 h. 34, les pompiers de la brigade du chef Giroux répondant à l'alarme de la boîte 855. Un feu s'était déclaré dans le logis de M. J. Ouellette, au 468 rue Joliette. L'incendie avait été allumé par un poêle surchauffé. Les locataires étaient absents.

Les pompiers furent retardés dans leur course par un tramway du Canadien Nord qui stationnait sur la voie. Les pertes ne sont pas sérieuses.

INCENDIE RUE JOLIETTE

Hier soir, à 6 h. 34, les pompiers de la brigade du chef Giroux répondant à l'alarme de la boîte 855. Un feu s'était déclaré dans le logis de M. J. Ouellette, au 468 rue Joliette. L'incendie avait été allumé par un poêle surchauffé. Les locataires étaient absents.

Les pompiers furent retardés dans leur course par un tramway du Canadien Nord qui stationnait sur la voie. Les pertes ne sont pas sérieuses.

INCENDIE RUE JOLIETTE

Hier soir, à 6 h. 34, les pompiers de la brigade du chef Giroux répondant à l'alarme de la boîte 855. Un feu s'était déclaré dans le logis de M. J. Ouellette, au 468 rue Joliette. L'incendie avait été allumé par un poêle surchauffé. Les locataires étaient absents.

Les pompiers furent retardés dans leur course par un tramway du Canadien Nord qui stationnait sur la voie. Les pertes ne sont pas sérieuses.

INCENDIE RUE JOLIETTE

Hier soir, à 6 h. 34, les pompiers de la brigade du chef Giroux répondant à l'alarme de la boîte 855. Un feu s'était déclaré dans le logis de M. J. Ouellette, au 468 rue Joliette. L'incendie avait été allumé par un poêle surchauffé. Les locataires étaient absents.

Les pompiers furent retardés dans leur course par un tramway du Canadien Nord qui stationnait sur la voie. Les pertes ne sont pas sérieuses.

INCENDIE RUE JOLIETTE

Hier soir, à 6 h. 34, les pompiers de la brigade du chef Giroux répondant à l'alarme de la boîte 855. Un feu s'était déclaré dans le logis de M. J. Ouellette, au 468 rue Joliette. L'incendie avait été allumé par un poêle surchauffé. Les locataires étaient absents.

LISTE DES ELECTEURS

PLUS DE CENT MILLE PERSONNES AURONT DROIT DE VOTE AUX PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES. — UNE AUGMENTATION DE \$13,000.

LES BUREAUX

(De notre correspondant)

Québec, 2. — Deux délégations de Montréal, dont l'une se composait de plus de cinq cents contribuables de la Métropole et l'autre de représentants de la Chambre de Commerce et de l'Association des Marchands-détaillants, sont arrivées à Québec ce matin, et ont rencontré le premier ministre au sujet de diverses questions d'administration municipale.

La délégation des citoyens conduite par l'échevin Martin a été reçue dans la salle de l'Assemblée législative à cause de son grand nombre, vers dix heures, par sir Lomer Gouin, et celle de la Chambre de Commerce et de l'Association des Marchands-détaillants, dans le bureau privé de sir Lomer Gouin.

Celle-ci se composait d'une quarantaine de personnes. L'échevin Médéric Martin est tombé malade pendant le voyage à Québec et n'a pu accompagner la délégation des citoyens au parlement.

L'entrevue de la délégation de la Chambre de Commerce et des Marchands-détaillants avec le premier ministre a eu lieu à 9 h. 30. M. Clément Robillard, député de Saint-Jacques, a présenté la délégation dont MM. J.-A. Fortier et Ad. Beaudry se sont fait aussi les interprètes.

Les demandes des députés ont été la réduction du nombre des quartiers de la ville de Montréal à 26 et le statu quo quant au nombre des contrôleurs. Le premier ministre a discuté les deux questions avec les députés et a demandé à la délégation au cours de ses remarques qu'elle penserait du statu quo aussi sur la question de la redistribution des quartiers.

Le premier ministre a reçu la délégation des citoyens à dix heures. Ceux-ci ont été présentés par M. L. Turcotte, député d' Hochelaga, MM. Turcotte, Séguin, M. P. P., l'échevin Larivière, le Dr Poulin, le Dr Dubois, le Dr Deslauriers et l'échevin Giroux ont pris la parole pour exposer les demandes de la délégation qui ont été appuyées par ses requêtes contenant plus de 71,000 signatures de contribuables recueillies aux 41 assemblées tenues à Montréal jusqu'à maintenant.

Ces demandes de la délégation sont le rappel de la loi des pavages et le maintien du nombre actuel des quartiers de la ville de Montréal, quo sur la représentation municipale.

Il a été aussi question de referendum sur le maintien du bureau de contrôle, mais au cours de ses remarques, le premier ministre a fait constater que la délégation n'insistait pas sur ce point.

Après avoir entendu les arguments apportés par les orateurs précités et en face de ces demandes, sir Lomer Gouin a répondu aux députés que les intérêts de Montréal sont les mêmes que ceux de la province. Il comprend que les députés insistent sur le rappel de la loi des pavages et s'opposent à la réduction du nombre des quartiers, soit par la division de la ville en cinq divisions représentées par trois députés ou par la réduction du nombre des quartiers à vingt-six, comme le suggère la Chambre de Commerce. Sur la loi des pavages, le premier ministre dit qu'il a reçu de nombreuses plaintes, surtout des petits propriétaires, et que cette question recevra la plus sérieuse considération, quant à l'abolition du bureau de contrôle, sir Lomer Gouin considère qu'il n'y a pas assez longtemps qu'il est en existence pour que l'on songe déjà à l'abolir. Comme sur les autres questions, il y a divergence d'opinion, il ne peut donner maintenant une réponse favorable, mais il assure que la délégation sera satisfaite.

Actuellement, il n'y a rien devant la Chambre où le bill de Montréal viendra prochainement. Ce n'est pas une loi; ce n'est qu'un bill privé, mais l'intérêt si général qu'il importe que le gouvernement lui donne une attention particulière.

Le premier ministre assure que lorsque le bill sera étudié, les demandes seront considérées avec soin et le législateur, qui est ici, décidera dans les meilleurs intérêts de la ville de Montréal.

DES PROCEDURES PAR VOIE DIPLOMATIQUE POUR PRIER MGR SARETTI DE REPONDRE A LA COMMISSION ROGATOIRE.

La fameuse cause de C. S. Edwards contre la corporation du collège de Sainte-Marie de Monroir et Mgr Bernard, mis en cause, occupe de nouveau l'attention de la tribune, présidée par M. Charbonneau.

Les avocats du demandeur, MM. Elliott et David, se sont adressés à la cour pour obtenir de celle-ci qu'elle envoie au gouverneur général un rapport de ce qui a été fait au sujet de l'interrogatoire de Mgr Sarette, dont on se souvient, et de même, de plus, que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour que le récalitrant soit prié de répondre par voie diplomatique. C'est la première fois que nos tribunaux ont saisi de pareille procédure, et le juge Charbonneau a émis des doutes au sujet de sa juridiction en la matière; mais l'avocat de la poursuite lui a promis de lui faire tenir des autorités qui établissent qu'un juge de la Cour Supérieure a le droit d'adresser telle demande au gouverneur général.

Après ce qui a été dit en cour M. David, serait assez compliqué. Le gouverneur devrait s'adresser au ministère des affaires étrangères d'Angleterre qui, lui-même, conférerait avec l'administration italienne correspondante, par l'entremise de l'ambassadeur anglais à Rome, et le chef de ce ministère déléguerait probablement ses pouvoirs à son collègue de la justice qui, à son tour, nommerait une commission pour prior respectueusement Mgr Sarette de répondre aux questions à lui posées.

Me Lussier, avocat de Mgr Bernard, mis en cause, a prétendu que les conclusions de la requête étaient trop vagues et que cependant la cour n'avait pas le droit de se prononcer sur la requête; que par ailleurs les avocats de la demande semblent mettre de la bonne volonté à retarder la cause, et qu'enfin, en admettant que Mgr Sarette consentit ou fut forcé à répondre, on n'aurait fait que beaucoup de détours pour arriver à avoir son

LE COLLEGE DE MONROIR

DES PROCEDURES PAR VOIE DIPLOMATIQUE POUR PRIER MGR SARETTI DE REPONDRE A LA COMMISSION ROGATOIRE.

La fameuse cause de C. S. Edwards contre la corporation du collège de Sainte-Marie de Monroir et Mgr Bernard, mis en cause, occupe de nouveau l'attention de la tribune, présidée par M. Charbonneau.

Les avocats du demandeur, MM. Elliott et David, se sont adressés à la cour pour obtenir de celle-ci qu'elle envoie au gouverneur général un rapport de ce qui a été fait au sujet de l'interrogatoire de Mgr Sarette, dont on se souvient, et de même, de plus, que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour que le récalitrant soit prié de répondre par voie diplomatique. C'est la première fois que nos tribunaux ont saisi de pareille procédure, et le juge Charbonneau a émis des doutes au sujet de sa juridiction en la matière; mais l'avocat de la poursuite lui a promis de lui faire tenir des autorités qui établissent qu'un juge de la Cour Supérieure a le droit d'adresser telle demande au gouverneur général.

Après ce qui a été dit en cour M. David, serait assez compliqué. Le gouverneur devrait s'adresser au ministère des affaires étrangères d'Angleterre qui, lui-même, conférerait avec l'administration italienne correspondante, par l'entremise de l'ambassadeur anglais à Rome, et le chef de ce ministère déléguerait probablement ses pouvoirs à son collègue de la justice qui, à son tour, nommerait une commission pour prior respectueusement Mgr Sarette de répondre aux questions à lui posées.

Me Lussier, avocat de Mgr Bernard, mis en cause, a prétendu que les conclusions de la requête étaient trop vagues et que cependant la cour n'avait pas le droit de se prononcer sur la requête; que par ailleurs les avocats de la demande semblent mettre de la bonne volonté à retarder la cause, et qu'enfin, en admettant que Mgr Sarette consentit ou fut forcé à répondre, on n'aurait fait que beaucoup de détours pour arriver à avoir son

LE COLLEGE DE MONROIR